

RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À:
Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions
- TPSGC
11 Laurier St./11, rue Laurier
Place du Portage, Phase III
Core 0A1 / Noyau 0A1
Gatineau, Québec K1A 0S5
Bid Fax: (819) 997-9776

SOLICITATION AMENDMENT
MODIFICATION DE L'INVITATION

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address
Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution
Furniture Division/Division des produits de
l'ameublement
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6B1, Place du Portage
Gatineau
Québec
K1A 0S5

Title - Sujet MONITOR ARMS & KEYBOARD TRAYS	
Solicitation No. - N° de l'invitation 60074-130582/A	Amendment No. - N° modif. 002
Client Reference No. - N° de référence du client 60074-130582	Date 2014-04-15
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$PQ-930-64865	
File No. - N° de dossier pq424.60074-130582	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM on - le 2014-04-28	
F.O.B. - F.A.B. Plant-Usine: <input type="checkbox"/> Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/>	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Chalmers, Brianna	Buyer Id - Id de l'acheteur pq424
Telephone No. - N° de téléphone (819) 956-5660 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction: Finance Canada Receiving Room P-155 L'Esplanade Laurier, West Tower 300 Laurier Ave. West Ottawa, ON K1A 0G5	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur	
Telephone No. - N° de téléphone Facsimile No. - N° de télécopieur	
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)	
Signature	Date

La présente modification vise à répondre aux questions reçues de l'industrie et modifier l'invitation :

Section 1 – Questions et réponses

Q.11 : Est-ce que le repose-poignet amovible peut-être en mousse vs le gel ?

R11 : "Mousse à mémoire" est un remplacement acceptable.

Q12 : Au point 5.1.5, est-ce que le rebord est obligatoire ? Comme la surface est antidérapante, ça empêche les éléments de tomber, l'industrie tant a sans ne plus l'utiliser?

R12 : Un revêtement antidérapant est une alternative acceptable au rebord.

Q13 : Est-ce qu'un mécanisme de fixation à libération rapide (permettant de faciliter le montage du bras de moniteur) est nécessaire (aide grandement pour les moniteurs lourds) ?

R13 : N'est pas nécessaire.

Q14 : Est-ce que les bras de moniteur doivent être montés sur un poteau ?

R14 : Oui, hauteur maximale de 18" (457mm). Aucun minimum prévu, tant que l'amplitude de mouvement spécifié pour les moniteurs est rencontré.

Q15 : Au point 5.2.3, pouvez-vous clarifier ce que l'on entend par extension d'au moins 2.13" et "L'écran doit pouvoir être appuyé contre le poteau électrique afin de libérer le plan de travail" ?

R15 : C'est en référence à la portée horizontale du mouvement des moniteurs. La distance donnée (2,13 "min, 18" + max) est la distance entre l'arrière du support et l'utilisateur.

Section 2 – Modifications

1. À l'annexe A, paragraphe 5.2.2 :

Supprimer : Chaque bras extensible doit pouvoir soutenir un écran mesurant jusqu'à 711 mm (28 po).

Insérer : Chaque bras extensible doit pouvoir soutenir un écran jusqu'à un maximum de 965.2 mm (38 po).

2. À l'annexe A, paragraphe 5.1.3 :

Supprimer : La surface portante doit être inclinable au moins 15 degrés vers l'arrière et au moins +/- 10 degrés vers l'avant, et pouvoir pivoter à l'horizontale de +/- 30 degrés.

Insérer : La surface portante doit être inclinable au moins +/- 10 degrés vers l'avant et pouvoir pivoter à l'horizontale de +/- 30 degrés.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.